

Destination nature! - Foire aux questions

Est-ce que ma demande est admissible si elle concerne des élèves du primaire?

Non, puisque les établissements d'enseignement primaire ne font pas partie des clientèles admissibles.

Si certains jeunes participants à la sortie n'appartiennent pas à la tranche d'âge cible du programme (12-29 ans), ma demande pourrait-elle être acceptée?

Non. Pour qu'une demande soit admissible, elle doit concerner un groupe de jeunes âgés entre 12 et 29 ans qui provient d'un :

- **Établissement d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire;**
- **Centre de formation professionnelle;**
- **Centre de formation générale aux adultes;**
- **Centre de services scolaires ou d'une commission scolaire;**
- **OBNL ou d'une coopérative** dont la mission principale est liée à l'éducation à l'environnement, au développement durable ou au développement personnel des jeunes (p. ex. : centre jeunesse, maison des jeunes).

Si un seul participant est légèrement en dehors de la tranche d'âge cible (p. ex. : un jeune de 11 ans qui aura bientôt 12 ans), la sortie pourrait tout de même être admissible.

Si je réalise plusieurs sorties avec un même groupe, est-ce que chacune d'entre elles peuvent bénéficier du financement?

Non. Pour qu'un organisme soit admissible plus d'une fois à une aide financière du Programme, les demandes doivent concerner des groupes différents de jeunes.

Est-ce que toutes les activités de plein air sont admissibles dans le cadre du Programme?

Non. Tout projet ne visant pas en premier lieu la création d'un contact entre les jeunes et la nature ou se réalisant dans un milieu fortement aménagé n'est pas admissible.

Voici en exemple, **une liste d'activités non admissibles** :

- activité de ski alpin dans une station de ski;
- initiation au golf sur un terrain de golf;
- activité générale de plein air ne se déroulant pas dans un milieu naturel.

La subvention couvre-t-elle entièrement le coût du transport?

Vous pouvez obtenir **jusqu'à 540 \$ par véhicule loué**, pour un **maximum de 2 700 \$ par demande**.

Ainsi, le montant accordé est calculé en fonction :

- Du nombre de véhicules loués qui effectuent un trajet aller-retour;
- Du coût avant taxes de la location.

Exemples :

Nombre de véhicules loués	Coût avant taxes de la location	Montant de la subvention accordée
1	300 \$	300 \$
1	800 \$	540 \$
2	800 \$	800 \$
2	1 100 \$	1 080 \$

Notez que si vous louez plus d'un véhicule, la capacité de transport des véhicules doit être optimisée selon le nombre de participants.

Quelle est la distance maximale du trajet qui doit être respectée pour que la demande soit admissible?

La sortie doit se dérouler à une distance maximale de 150 km de l'organisme qui dépose la demande.

Dans le cas où votre sortie comporte plusieurs arrêts, **l'ensemble du trajet ne devra pas dépasser 300 km, c'est-à-dire l'équivalent d'un aller-retour vers un milieu situé à 150 km.**